TITUS®

Version 2.6
Date de révision 03.04.2007 Réf. 130000000224

Cette FDS est conforme aux normes et exigences réglementaires de la Belgique et peut ne pas satisfaire celles d'autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit	:	TITUS®
Synonymes	:	B10022922
	:	DPX-E9636 25DF
Utilisation de la substance/préparation	:	Herbicide
Société	:	Du Pont de Nemours (Belgium) BVBA Antoon Spinoystraat 6 B-2800 Mechelen La Belgique
Téléphone	:	+32-(0)-15-288.740
Téléfax	:	+32-(0)-15-288.746
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	+352-3666-6543

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
Rimsulfuron	122931-48-0		N; R50/53	25
Condensat d'acide alkylnaphtalènesulfonique, formaldéhyde et l'acide lignosulfonique, sel de sodium		Polymer	Xi; R36/38	>= 10 - < 15
Dihydrogénoorthophosphate de potassium	7778-77-0	231-913-4	C; R34	>= 10 - < 15

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	:	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	:	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation

cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rinser à l'eau pendant 15 minutes. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin. Si la victime est consciente: Boire 1 ou 2 verres d'eau.

Avis aux médecins

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2),

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination),

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres informations : Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149).

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm
Temps d'utilisation: 480 min
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des mains	:	Ne pas porter de gants en coton ou en cuir.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement léger de protection Vêtements de protection à manches longues
Mesures d'hygiène	:	Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Mesures de protection	:	Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	solide,
Couleur	:	beige,
Odeur	:	douce, insignifiante,
pH	:	7,0 à 10 g/l
Point d'éclair	:	non applicable
Dangers d'explosion	:	Non-explosif
Masse volumique apparente	:	670 kg/m3 , non tassé
Hydrosolubilité	:	, dispersable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Température de traitement : > 100 °C
Matières à éviter	:	Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	:	Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx)
Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50/ rat: > 5 000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50/ 4 h / rat : > 7,5 mg/l
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	:	DL50/ lapin > 2 000 mg/kg
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	:	Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation	:	Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	:	CL50/ 96 h/ Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) :: > 1 000 mg/l
Toxicité pour les algues	:	/ CE50b/ 72 h/ Selenastrum capricornutum: 0,805 mg/l
Toxicité pour les daphnies	:	/ CE50/ 48 h/ Daphnie: > 1 000 mg/l

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	:	En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Évacuer l'eau de rinçage comme les eaux usées. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Emballages contaminés	:	Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classement:	M7
No. HI:	90
No ONU:	3077
No. Etiquetage:	9
Nom d'expédition:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Rimsulfuron)

Autres informations	:	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et aérien., Classification facultative selon la prescription particulière 909 du CIMD., Classification facultative selon la prescription particulière A97 de la IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole(s)	:	N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) de risque	:	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
		S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
		S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
		S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
		S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
		SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales	:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.	

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R34	Provoque des brûlures.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.